

SEANCE DU 23 MARS 2015

2015-03-032 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 17 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents							
Fabienne FONTENEAU	X			Nouredine BOUACHERA			
Jérôme COSNARD	X			Christophe DARDENNE			
Jean-Philippe LE GAL	X			Val DUCLOS	X		
Hélène ESTRADE		X	Anne BERTHOME	Michel GALAND			
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD			
Alain PAIGNE		X	Jacques MESPLEDE	Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME	X			Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Sébastien LABORDE				Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NVET	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Annie POUZARGUE	X		
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET		X	Sabine AGGOUN
Conseillers				Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Jean-Louis d'ANGLADE				James SEYNAT	X		
Fabienne KRIER	X			Loïc MAGNAN	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
David RESENDE	X			David REDON	X		
Sophie BLANCHETON	X			Joël BAYLE	X		
Sylvie BOISSEL	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Véronique DICORRADO				Georges DELABROY	X		
Michel FOULHOUX	X			Kléber AUDINET			
Philippe HEFTRE	X			Chantal DUGOURD		X	Jérôme COSNARD
Michelle LACOSTE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Philippe FAURT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Mireille CONTE-JAUBERT		X	Joël BAYLE
Philippe DURAND-TEYSSIER				Richard CROS			
Michel VACHER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel MILLAIRE	X			Marcel BERHOME	X		
Isabelle FEYRY				Chantal GANTCH	X		
Bernard NADEAU	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Jean-Louis ARCARAZ							
Catherine BERNADEAU		X	Isabelle HARDY	Sous-total	42	10	
				TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			52

 Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE COMMERCIAL

DEPLOIEMENT DES ESPACES DE COWORKING SUR LE TERRITOIRE : OUVERTURE DU SITE DE LIBOURNE

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, vice-Président en charge du développement économique, de l'artisanat et de l'équilibre commercial,

Vu la délibération n°2015.02.008 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Libournais en date du 13 février 2015 relative à l'ouverture d'un espace de coworking à Coutras,

Le coworking est un type d'organisation du travail qui regroupe deux notions : un espace de travail partagé et un réseau de travailleurs encourageant les échanges. Ces espaces de coworking permettent aux salariés, auto-entrepreneurs, ou responsables de start-up de travailler, quelques jours par semaine ou plus, non plus en entreprises ou seuls mais depuis des lieux équipés et partagés, dans une démarche collaborative et coproductive, démarche de réseau, créant ainsi une nouvelle économie numérique et une forme de travail originale dans un lieu de partage, rassurant et apte à générer des mutualisations à la fois de matériels et d'expériences professionnelles.

Créé en 2010, l'association Arrêt Minute gère un espace de coworking aujourd'hui situé à Pomerol. Cet espace a été le premier de ce type ouvert en milieu rural et une quinzaine de travailleurs l'utilisent régulièrement. L'Arrêt Minute, en phase de développement, souhaite proposer au plus grand nombre la possibilité de "travailler plus de chez soi", "travailler mieux", "rompre l'isolement des travailleurs indépendants" en augmentant et améliorant ses capacités d'accueil. Pour cela, il convient de trouver de nouveaux locaux plus grands, plus visibles et plus accessibles.

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, La Cali apporte son soutien aux initiatives innovantes et créatrices d'emplois et accompagne les porteurs de projet individuels ou collectifs. Ainsi, afin de favoriser un développement équilibré et solidaire de son territoire et accompagner l'émergence de ces nouvelles organisations de travail, La Cali soutient l'association Arrêt Minute dans son projet en permettant l'ouverture de deux espaces de coworking :

- un situé au nord du territoire sur la ville de Coutras, deuxième ville de l'agglomération,
- l'autre dans le sud du territoire sur la ville de Libourne, ville centre.

Le déploiement d'espaces de coworking sur le territoire s'inscrit dans la stratégie économique de La Cali et répond notamment à la mise en place d'outils permettant de développer de nouvelles organisations de travail adaptées aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et demain.

Concernant le site de Coutras, La Cali a décidé d'octroyer une subvention annuelle d'un montant de 6 000 € à l'association Arrêt Minute. Cette prise en charge permettra une mise à disposition gratuite du local à l'association pendant 3 ans.

Concernant le site de Libourne, l'espace de coworking se situera au 96 cours des Girondins. Ce nouveau positionnement dans le centre-ville offrira une plus-value importante à la structure et permettra ainsi son développement par un partenariat territorial plus fort avec La Cali.

Dans ce cadre, La Cali a décidé d'accompagner l'Arrêt Minute sur ce site de manière dégressive en octroyant une subvention annuelle d'un montant de 13 000 € pendant les deux premières années puis de 12 000 € la troisième année. Cette prise en charge dégressive permet d'accompagner le démarrage de l'activité sur Libourne tout en incitant l'association à accueillir de nouveaux adhérents.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer à l'association Arrêt Minute une subvention annuelle d'un montant de 13 000 € pendant les deux premières années puis de 12 000 € la troisième année;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre l'association Arrêt Minute et La Cali ainsi que l'ensemble des actes afférents à cette décision.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 30/3/2015 et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Bonne exécution conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais